RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00338
Numéro SIREN : 652 014 051
Nom ou dénomination : CARREFOUR

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2021 sous le numéro de dépôt 11159

CARREFOUR
Société anonyme au capital de 2.044.059.600 euros
Siège social : 93 avenue de Paris, 91300 Massy
652 014 051 - RCS Evry

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2021

Le vendredi vingt-et-un mai deux mille vingt, à dix heures, au siège social sis 93 avenue de Paris, 91300 Massy, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire tenue à huis clos sur convocation du Conseil d'administration.

Après avoir rappelé que l'Assemblée Générale se tient hors la présence des actionnaires conformément aux dispositions de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeant des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19, prorogée par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021, Monsieur Alexandre Bompard déclare l'Assemblée Générale ouverte, Assemblée Générale qu'il préside conformément à la Loi et aux Statuts de la Société.

Monsieur Philippe Houzé, représentant la société Galfa, et Monsieur Stéphane Israël, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Laurent Vallée est désigné comme Secrétaire.

Le Bureau est ainsi constitué.

La présente Assemblée Générale a été réunie suite à la convocation qui a été adressée aux actionnaires nominatifs par lettre individuelle le 3 mai 2021 et aux avis publiés par les soins du Conseil d'administration dans le BALO du 14 avril 2021 (avis préalable de réunion valant avis de convocation) et dans le Journal d'Annonce Légale « Le Parisien » du 2 mai 2021.

Le total des titres détenus par les actionnaires présents ou représentés s'élevant à 515 206 135 actions soit 64,192 % des actions ayant le droit de vote en composition ordinaire et à 514 880 498 actions soit 64,152 % des actions ayant le droit de vote, en composition extraordinaire, le quorum requis pour la validité des délibérations de l'Assemblée Ordinaire comme Extraordinaire est donc atteint.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués par voie électronique avec demande d'avis de réception.

(...)

A titre Ordinaire

Première résolution *(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les

comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 725 251 679 voix pour, 433 185 voix contre et 74 386 abstentions.

Deuxième résolution *(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2020)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 725 250 725 voix pour, 434 122 voix contre et 74 403 abstentions.

Troisième résolution *(Affectation du résultat, fixation du dividende)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui s'élève à 550 276 900,40 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	550 276 900,40 €
Affectation à la réserve légale	2 589 584,00 €
Report à nouveau au 31 décembre 2020	2 102 453 158,00 €
Soit bénéfice distribuable	2 650 140 474,40 €
Dividendes 2020 prélevé sur le bénéfice distribuable	392 459 443,20 €
Solde du report à nouveau après affectation	2 257 681 031,20 €

Le montant du report à nouveau intègre le montant des dividendes non versés aux actions auto-détenues.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 817 623 840 actions composant le capital social au 31 décembre 2020, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le solde étant affecté au report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Il est précisé, en application de la législation fiscale actuellement en vigueur, que la totalité du dividende d'un montant de 392 459 443,20 euros qui représente un dividende de 0,48 euro par action avant les prélèvements sociaux et le prélèvement forfaitaire non libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, est pour les personnes physiques résidentes fiscales en France, éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts en cas d'option pour l'imposition suivant le barème de l'impôt sur le revenu.

Le dividende à distribuer sera détaché de l'action le 26 mai 2021 et sera mis en paiement le 28 mai 2021. L'Assemblée Générale décide que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions que la Société viendrait à détenir lors de la mise en paiement sera affecté au compte "report à nouveau".

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les revenus éligibles à l'abattement visé au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, ont été, par action, les suivants :

Exercice	Dividendes bruts distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40%	Revenus non éligibles à l'abattement de 40%
2017	0,46 €	0,46 €	-
2018	0,46 €	0,46 €	-
2019	0,23 €	0,23 €	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 710 461 340 voix pour, 15 251 215 voix contre et 46 695 abstentions.

Quatrième résolution *(Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte de ce qu'il ne mentionne aucune nouvelle convention.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 725 581 896 voix pour, 105 407 voix contre et 71 947 abstentions.

Cinquième résolution *(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alexandre Bompard)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Alexandre Bompard, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 591 933 170 voix pour, 132 525 281 voix contre et 1 300 799 abstentions.

Sixième résolution *(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe Houzé)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe Houzé, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 508 609 132 voix pour, 212 723 780 voix contre et 4 426 338 abstentions.

Septième résolution *(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Stéphane Israël)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Stéphane Israël, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 705 798 857 voix pour, 19 706 715 voix contre et 253 678 abstentions.

Huitième résolution *(Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Claudia Almeida e Silva)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administratrice de Madame Claudia Almeida e Silva, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 709 001 665 voix pour, 16 503 552 voix contre et 254 033 abstentions.

Neuvième résolution *(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Nicolas Bazire)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Nicolas Bazire, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 435 982 009 voix pour, 289 546 967 voix contre et 230 274 abstentions.

Dixième résolution *(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Stéphane Courbit)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Stéphane Courbit, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 663 224 836 voix pour, 62 303 863 voix contre et 230 551 abstentions.

Onzième résolution *(Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Aurore Domont)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administratrice de Madame Aurore Domont, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 678 334 876 voix pour, 47 171 397 voix contre et 252 977 abstentions.

Douzième résolution *(Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Mathilde Lemoine)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administratrice de Madame Mathilde Lemoine, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 620 687 768 voix pour, 104 829 324 voix contre et 242 158 abstentions.

Treizième résolution *(Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Patricia Moulin-Lemoine)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat

d'Administratrice de Madame Patricia Moulin-Lemoine, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 591 631 865 voix pour, 129 700 969 voix contre et 4 426 416 abstentions.

Quatorzième résolution *(Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Deloitte & Associés et constatation de la cessation du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de BEAS)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Deloitte & Associés, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ayant pris acte que le mandat du cabinet BEAS, Commissaire aux comptes suppléant, expire à l'issue de la présente Assemblée Générale, constate la cessation du mandat du cabinet BEAS, Commissaire aux comptes suppléant, et décide de ne pas le renouveler ni de le remplacer, conformément à la possibilité offerte par l'article L. 823-1 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 697 026 663 voix pour, 28 681 372 voix contre et 51 215 abstentions.

Quinzième résolution *(Constatation de la cessation des mandats de Commissaire aux comptes titulaire de KPMG SA et de Commissaire aux comptes suppléant de Salustro)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, ayant pris acte que les mandats du cabinet KPMG SA, Commissaire aux comptes titulaire et du cabinet Salustro, Commissaire aux comptes suppléant, expirent à l'issue de la présente Assemblée Générale, constate la cessation des mandats du cabinet KPMG SA et du cabinet Salustro et décide de ne pas les renouveler ni de les remplacer.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 725 428 887 voix pour, 279 033 voix contre et 51 330 abstentions.

(…)

Trentième résolution *(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée Générale à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et faire tous dépôts, publicités et déclarations prévus par la législation ou la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 711 104 474 voix pour, 14 600 708 voix contre et 54 068 abstentions.

(…)

Extrait certifié conforme
Monsieur Laurent Vallée
Secrétaire de l'Assemblée